



COMPTE-RENDU RÉUNION PREMIER TOUR D'HORIZON – SECTEUR TAXI Lundi 12 septembre 2022 – Ministère des Transports

Chers Adhérents, Chères Adhérentes,

L'ensemble des organisations professionnelles des exploitants de taxi ont été reçus par le Ministre chargé du transport, Monsieur Clément BEAUNE, lors de la réunion du 12 septembre 2022 au cours de laquelle nous avons exprimé nos attentes.

Tout d'abord, une réponse non équivoque a été donnée par le Ministre suite aux récentes inquiétudes suscitées par la recommandation de la Commission Européenne, objet de la manifestation européenne des taxis du 8 septembre 2022. En effet, les formulations de la Commission européenne resteront sans effet, aucun projet de loi ou amendement similaire n'est prévu et n'est à prévoir en France.

Nous avons évoqué plusieurs sujets, notamment la ferme application de loi avec le renforcement de moyens; l'intégration des taxis dans les aides « gros rouleurs » en cours de conception ; la mise en place des dispositifs d'aides pour l'accompagnement des taxis dans la transition énergétique ainsi que l'intégration des nouveaux produits énergétiques à la TICPE ; une dérogation pour les ZFE 2024 ; le renforcement des contrôles dans les gares, aéroports et voies prioritaires ; une redéfinition de la réservation préalable ; la défiscalisation des pourboires et la modification du code APE afin de nous dissocier des autres professions du T3P.

Par ailleurs, nous avons sollicité la délivrance d'une attestation valant titre professionnel provisoire, afin de permettre aux nouveaux conducteurs de taxis d'exercer leur activité sans être tributaires de l'attente du délai légal de trois mois ou plus, suivant les préfectures, tenant à délivrance de la carte professionnelle. Le Ministre nous a assuré qu'une réflexion à ce sujet est en cours.

Nous avons évoqués d'une part, les dysfonctionnements des préfectures et les délais de traitement anormalement longs. À cette sollicitation, le Ministre nous a d'ores et déjà affirmé que le Ministère de l'intérieur adressera prochainement une circulaire aux préfectures afin de leur signaler ces anomalies. D'autre part, il nous a été confirmé que les textes concernant les modifications des examens ne seront pas publiés sans que nous soyons consultés pour validation de la profession.

Face à nos requêtes, le Ministre a conclu par un engagement collectif et a rappelé la responsabilité de l'État dans l'accompagnement et l'encadrement du secteur du taxi; et a également rappelé la nécessité de réussir les prochaines échéances sportives notamment la coupe du Monde de rugby en 2023 et les JO en 2024, qui sont une opportunité (nouvelles voies réservées, aides pour les PMR).

Nous nous réjouissons de ce dialogue constructif et veillerons attentivement à ce que le Gouvernement joigne l'acte à la parole.

Bernard CREBASSA

Président de la FNAT

01 44 52 23 50

fnat.direction@fnataxi.fr

Rachid BOUDJEMA

Président de l'UNT

01 43 71 13 58

unt@u-n-t.fr

Ahmed SENBEL

Président de la FNTI

04 72 33 67 67

Federationnationale.fnti@gmail.com

Armand JOSEPH-LOUDIN

Délégué Général de l'UNIT

01 41 27 46 26

contact@unit-taxi.fr